

2 orig + 1 copie Compl  
9-12-57

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Séance du 9 Novembre 1957

Compléments de Crédits

57120

L'an mil neuf cent cinquante sept le neuf Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Novembre 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Castelnau, Seugnet, Reutin, Gausse, Couzinet, Barrot, Counil, Guillaud, Domecq, Brotreau, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussenmeyer, Papeau, Guichacua.

Arrivé en cours de séance : M. Pouget.

Représentés : M. Counil Edouard par M. Grussenmeyer  
Melle Pouché par M. Rochedereux  
M. Barrière par M. Brotreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. 2 voix contre.

M. le Rapporteur expose que certains crédits du budget se révèlent insuffisants alors que d'autres ne seront utilisés que partiellement au cours de l'exercice budgétaire. Il y a donc lieu, dans l'intérêt de la gestion communale de procéder à un certain nombre de virements énumérés dans le tableau ci-après :

Premier groupe : virements consécutifs à la titularisation d'un certain nombre d'employés auxiliaires :

<u>Majoration</u>	<u>Indication du crédit à compléter</u>
20.000	Ch. I article 4 - Salaire de l'appariteur
50.000	ch. I " 9 - Allocations Familiales
350.000	ch. I " II - Participation communale à Caisse Retraite
<u>30.000</u>	ch. I " 16 - Assurances décès du personnel

soit 450.000 au total

En contre partie, le crédit ch. I, art. 2 intitulé Salaires et indemnités des agents temporaires, sera réduit de 450.000 frs et ramené au montant de : 6.850.000 ( B.P. et B.S.)

Deuxième groupe

<u>Majoration</u>		<u>Indication du crédit à compléter</u>
250.000	ch. I - Article 8	- Entretien des véhicules automobiles
20.000	ch. IV - "	3 - Traitement du garde champêtre
100.000	ch. XV "	20 - Criée aux poissons - Salaire du personnel
100.000	ch. XVI "	2 - Marché Central - Dépenses d'exploit.
200.000	ch. XVI "	31 - Cantines scolaires - Achat combust.
300.000	ch. XIX "	1 - Entretien des bâtiments communaux
100.000	ch. XIX "	4 - Impôts et taxes diverses
1.000.000	ch. XXI "	1 - Ecoles primaires publiques
100.000	ch. XXVII "	1 - réceptions de la Municipalité
80.000	ch. XXIX "	2 - Fêtes locales dépenses de la Muni.
33.596	ch. XXX "	1 - Indemn. fonctions Maire et Adjointe
<u>1.000.000</u>	RAP 10	- Aménagement de l'Abattoir

soit 3.283.596 frs au total

En contre partie, le crédit ch. XXXI, intitulé " dépenses imprévues " qui présente actuellement une disponibilité de 6.277.163 frs sera réduit de 3.283.596 frs et ramené à la somme de 2.993.567 frs ( B.P. + B.S. )

Le Conseil Municipal accepte les propositions de virement de crédit sus indiquées et demande à M. le Sous préfet de bien vouloir délivrer les autorisations spéciales correspondant à ces virements.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 22 Nov. 1957  
Le Sous Préfet  
Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 26 Novembre 1957  
Pr le député Maire  
L'Adjoint Délégué,



COMPLEMENTS DE CREDITS

M. le Rapporteur expose que certains crédits du budget se révèlent insuffisants alors que d'autres ne seront utilisés que partiellement au cours de l'exercice budgétaire. Il y a donc lieu, dans l'intérêt de la gestion communale de procéder à un certain nombre de virements énumérés dans le tableau ci-après :

Premier groupe : virements consécutifs à la titularisation d'un certain nombre d'employés auxiliaires :

<u>Majoration</u>	<u>Indication du crédit à compléter</u>
20.000	ch. I - Article 4 - Salaire de l'appariteur
50.000	Ch. I - " 9 - Allocations Familiales
350.000	ch. I - " II - Participation communale à Caisse Retraite
30.000	ch. I - " 16 - Assurance décès du personnel.

soit 450.000 au total

En contre partie, le crédit ch. I, art. 2 intitulé Salaires et indemnités des agents temporaires, sera réduit de 450.000 frs et ramené au montant de : 6.850.000 ( B.P. et B.S. )

Deuxième groupe

<u>Majoration</u>	<u>Indication du crédit à compléter</u>
250.000	ch. I - Article 8 - Entretien des véhicules autos
20.000	ch. IV - " 3 - Traitement du garde champêtre
100.000	ch. XV - " 20 - Criée aux Poissons - Salaire du personnel
100.000	ch XVI - " 2 - Marché Central - Dépenses d'exploitation
200.000	ch XVI - " 31 - Cantines scolaires - Achat de combustibles
300.000	ch XIX - " I - Entretien des bâtiments communaux
100.000	ch XIX - " 4 - Impôts et taxes diverses
1.000.000	ch XXI - " 1 - Ecoles primaires publiques
100.000	ch XXVII " 1 - Réceptions de la Municipalité
80.000	ch XXIX " 2 - Fêtes locales dépenses de la Municipalité
33.596	ch XXX " 1 - Indemn. de fonctions Maire et Adjoint
1.000.000	RAP 10 Aménagement de l'Abattoir.

soit 3.283.596 frs au total.

En contre partie, le crédit ch XXXI intitulé " dépenses imprévues" qui présente actuellement une disponibilité de 6.277.163 frs sera réduit de 3.283.596 et ramené à la somme de 3.713.550 frs ( B.P. + B.S. )

( demander au Conseil de bien vouloir accepter ces aménagements budgétaires ).